

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OPTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## entaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 550 Société : 51840

Actif  Pensionné(e)  Autre

Nom & Prénom : 4972 Abdellah

Date de naissance : 08/11/38

Adresse : Casablanca 20000

Tél. : 05 22 20 45 45 Total des frais engagés : 0 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin



Date de consultation : 10/12/2020

Nom et prénom du malade : Abdelkader ABIDI Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Myose

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Google de Raiss

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 12/12/2020

Signature de l'adhérent(e) : 

| EXECUTION DES ORDONNANCES   |          |                       |
|---|----------|-----------------------|
| Cachet du Pharmacien<br>ou du Fournisseur   | Date     | Montant de la Facture |
|  | 16/12/22 | 891,00                |

| ANALYSES - RADIOPHARMACIES                          |      |                              |                        |
|---|------|------------------------------|------------------------|
| Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue | Date | Désignation des Coefficients | Montant des Honoraires |
|   |      |                              |                        |
|   |      |                              |                        |
|   |      |                              |                        |
|   |      |                              |                        |
|   |      |                              |                        |

# Docteur Laila IRAQI

Dermatologue - Vénérologue  
Spécialiste

Maladies de la peau, des Ongles et des Cheveux  
Maladies Sexuellement Transmissibles  
Chirurgie de la peau  
Cosmétologie - Allergologie  
Epilation Laser  
Ancienne Attachée du CHU Ibn Rochd  
de Casablanca



## الدكتورة ليلى عراقى

الأمراض الجلدية - الأمراض التناسلية  
اختصاصية

في أمراض الجلد الأضافر والشعر  
الأمراض التناسلية جراحة الجلد

طب التجميل والحساسية

إزالة الشعر بالليزر

ملحقة سايقاً بالمركز الاستشفائي الجامعي  
ابن رشد بالبيضاء

Casablanca, le 16.12.2010  
البيضاء، في

321,00 Ⓛ 16.12.2010  
M. Abdel Kader IRAQI  
321,00 Ⓛ 16.12.2010

① Loceryl Vernis 15 Ⓛ 250  
2 fois par semaine un ls

Onge malade 249,00 Ⓛ 16.12.2010

② Lifengid 16.12.2010  
Un ls  
2 mois à midi 40 Ⓛ 16.12.2010

891,00 Ⓛ 16.12.2010  
Docteur Laila IRAQI  
Dermatologue - Vénérologue  
234, Bd. Temara M'salah  
Hay Mly Abdellah Aïn Chok  
Casablanca  
Tél : 05 22 50 82 83  
RV = 16/12/2010

05 22 50 82 83

شارع تمارة - رقم 234 - الطابق الأول - المصلى - حي مولاي عبد الله - عين الشق - الدار البيضاء  
Boulevard Temara - N° 234 - 1<sup>er</sup> étage Hay Moulay Abdellah M'salah Aïn Chok - Casablanca

6 118001 070381

BP.N° 1,27182 Bouskoura Maroc

Distributeur par SOTHEMA

B.P. N° 321,00 DH

PPV: 321,00 DH

AMM N° 01-DWYH271/NCN

Fibrocon de 2,5 ml

Verrines à ongles médicalementeux

LOGERYL 5%

6 118001 070381

BP.N° 1,27182 Bouskoura Maroc

Distributeur par SOTHEMA

PPV : 321,00 DH

AMM N° 01-DWYH271/NCN

Fibrocon de 2,5 ml

Verrines à ongles médicalementeux

LOGERYL 5%

PPV (DH) :

249,00  
191998 / 05/22

N°lot : U.V. :

6 118001 280032

28 comprimés

Terbutaline

LIFONGID®

TIRE F